

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 27 avril 2026

Délibération n°2026/073

Objet : Élection des représentants de la Chambre des Territoires de Corse

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	37	43	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
43	-	-	

Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthelemy – COSTA Angèle – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – COLOMBANI Laurent a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à RAFFO Marie – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph–

Absents : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – PINAUD Jean-Michel.

Convocation envoyée le : 14/04/2026 Et affichée le : 14/04/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 30/04/2026
---	--

Le Président rappelle que cette Chambre des territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Conseil communautaire,

VU l'ordonnance institutionnelle qui transforme la Conférence de coordination des collectivités territoriales créée par l'article 30 de la loi NOTRe, en Chambre des Territoires,

VU l'article 9 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU l'article D.4422-30-2-II,

VU l'article L.2121-21 du CGCT,

VU les résultats du scrutin,

DECIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivant élus membres représentants de la Chambre des Territoires :

• Titulaire : Attilius CECCALDI

Suppléant : Sébastien CANIONI

• Titulaire : Frédéric MARIANI

Suppléant : Jérôme CASALONGA

Fait à L'Île-Rousse, le 27 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

